

Les Actus CHSCT Occitanie Ouest

décembre 2018

Nouvelle fiche de signalement

Que vous soyez victime ou témoin

d'une agression, conflit, avec un.e usager.e ou un.e agent.e PE

d'un accident, malaise

d'une atteinte aux locaux

d'un mal être professionnel (surcharge de travail, mauvaises relations au travail, les exigences émotionnelles, les conflits de valeur...)

d'une situation de harcèlement,

d'une situation de discrimination

d'un suicide ou tentative de suicide

Nouvelle procédure, depuis le bureau métier, vous avez accès à une fiche

Placement

Prestations

Recouvrement

RH

Autres

- [Accès SAP SI Finance](#)
- Activités et Pilotage Conseillers
- Authentification des Données Environnement BNPAD (PRF_BNPAD_MANAGER / 00)
- [BUDI - Base Unique de Documentation et d'Information](#)
- Bilan Carbone
- CAROE - Environnement CAROE Production (PRF_CAROE_CGVREG / 00)
- Catalogue Offre de services PE et Partenaires
- Consultation Attestations Employeurs
- DISI
- **Déclaration d'un évènement : Fiche de signalement**
- GED Demandeur d'Emploi
- Genesis Qualité

Le signalement concerne un(e) ?

Agression / Conflit

Suspicion de harcèlement

Situation de discrimination

Accident de personne (Agent PE)

Mal-être lié à l'activité professionnelle

Suicide (dont menace et tentative)

Evènement lié aux biens et/ou aux locaux

Vous cliquez sur le motif, et vous aurez les écrans de saisie. Vous pouvez aussi joindre des pièces.

Selon le motif et les personnes concernées, votre fiche sera adressée soit au service sécurité, soit au service QVT

Le CHSCT n'est pas automatiquement informé

les RH et DT sont automatiquement informés sur les fiches « RPS »

Vous pouvez donc ajouter les destinataires que vous souhaitez. Le SNU est là pour vous conseiller.

**N'hésitez donc pas à communiquer vos fiches, dont vous avez été victime ou témoin,
aux membres SNU du CHSCT !!**